



**FONDS DE FIDUCIE DU RÉGIME D'ASSURANCE-INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE DE LA CONFÉRENCE  
FERROVIAIRE DE TEAMSTERS CANADA ET DU CANADIEN PACIFIQUE  
POUR LES INGÉNIEURS DE LOCOMOTIVES**

**POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

**Notre engagement en matière de protection de la vie privée**

CFTC –Fiducie ILD (le « Régime ») et ses fiduciaires s'engagent à assurer la protection de vos renseignements personnels et à en préserver le caractère privé et confidentiel. La présente politique de confidentialité témoigne de notre engagement permanent à votre égard et a été élaborée conformément à la législation pertinente en matière de protection de la vie privée.

- votre employeur et votre syndicat
- les fiduciaires du Régime
- l'Agence du revenu du Canada (par exemple, en ce qui concerne vos revenus et avantages imposables) et vos renseignements personnels
- D'autres tiers dans la mesure où la loi le permet ou l'exige

**Champ d'application de la politique**

La présente politique concerne les renseignements personnels relatifs à des personnes identifiables et ne s'applique pas aux renseignements recueillis, utilisés ou communiqués concernant des sociétés ou des entités commerciales.

La présente politique n'impose aucune limite à la collecte, à l'utilisation et à la communication de certaines informations accessibles au public.

**Responsabilité à l'égard de la politique**

Le Régime est responsable des renseignements personnels en sa possession. Le Régime a désigné un responsable de la protection de la vie privée chargé de veiller au respect de la présente politique par le Régime.

**Utilisation des renseignements personnels**

Lorsqu'il recueille des renseignements personnels à votre sujet, le Régime vous explique l'objet de la collecte et répond à vos questions à ce sujet.

La plupart de vos renseignements personnels seront recueillis directement auprès de vous au moyen des divers formulaires de demande et autres documents que vous remplirez, ainsi que lors de discussions avec nos représentants. Certains renseignements peuvent être recueillis auprès d'autres sources, telles que votre employeur, votre syndicat, vos médecins et des sources gouvernementales.

Vos données peuvent être communiquées aux tiers suivants aux fins décrites ci-après :

- le responsable de la protection de la vie privée du Régime
- le courtier, l'assureur, le consultant, le prestataire de services et d'autres conseillers professionnels du Régime

Le Régime et ses fiduciaires et autres représentants peuvent recueillir, utiliser et communiquer des renseignements personnels à votre sujet aux fins suivantes :

- vérifier votre identité
- déterminer votre admissibilité à l'adhésion au Régime
- vous inscrire au Régime et vous fournir une couverture au titre du Régime
- fournir et gérer les produits et services demandés (y compris par l'intermédiaire de prestataires de services tiers tels que les compagnies d'assurance)
- traiter et recouvrer les paiements et les dettes qui nous sont dus
- traiter et gérer les demandes d'indemnisation et les prestations
- analyser et réconcilier les réclamations et les évaluations financières
- gérer les appels et les plaintes
- vérifier les réclamations et le droit aux prestations
- protéger le Régime et les autres contre la fraude et les erreurs
- déterminer si les transporteurs statuent correctement sur les réclamations
- gérer ou transférer les actifs ou les passifs du Régime
- rendre compte aux participants au Régime
- respecter les exigences légales et agir conformément aux autorisations légales

Si nous voulons utiliser vos renseignements personnels à de nouvelles fins, nous vous demanderons votre consentement, sauf si l'utilisation est autorisée ou exigée par la loi.

## **Consentement**

Nous vous demanderons votre consentement pour recueillir, utiliser ou communiquer des renseignements personnels, sauf si la loi nous autorise ou nous oblige à le faire sans votre consentement. Par exemple, nous pouvons recueillir, utiliser ou communiquer des renseignements personnels sans que vous le sachiez ou que vous y consentiez dans les cas suivants :

- les renseignements sont accessibles au public, conformément à la législation ou à la réglementation en vigueur
- nous demandons un avis juridique
- nous nous attendons raisonnablement à ce que l'obtention du consentement compromette une enquête ou une procédure

D'autres exceptions peuvent s'appliquer.

Votre consentement peut être explicite, implicite ou donné par l'intermédiaire d'un représentant autorisé tel qu'un avocat, un agent, un courtier ou une compagnie d'assurance. Il peut également être donné verbalement, par écrit, par voie électronique, par inaction (par exemple, si nous vous informons que nous souhaitons recueillir, utiliser ou communiquer vos renseignements personnels à diverses fins et que vous ne vous y opposez pas) ou d'une autre manière.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment (sous réserve de restrictions légales, contractuelles et autres) si vous nous donnez un préavis raisonnable. Après réception de ce préavis, nous vous informerons des conséquences probables du retrait de votre consentement, qui peuvent inclure notre incapacité à vous fournir certains services ou à poursuivre notre relation avec vous.

## **Limites de la collecte de renseignements personnels**

Nous ne recueillerons pas de renseignements personnels de manière inconsidérée et nous limiterons la collecte de vos renseignements personnels à ce qui est raisonnablement nécessaire pour vous fournir des prestations en vertu d'accords sécurisés (directement ou indirectement) et aux fins pour lesquelles vous avez donné votre consentement. Nous pouvons également recueillir des données dans la mesure où la loi nous y autorise.

## **Limites de l'utilisation, de la communication et de la conservation des renseignements personnels**

Nous n'utiliserons et ne communiquerons vos renseignements personnels qu'aux fins auxquelles vous avez consenti, à moins que la loi ne l'autorise ou ne l'exige autrement.

Nous assurerons la sécurité des renseignements personnels au moyen de mesures électroniques telles que des mots de passe et des pare-feux.

Nous détruirons, effacerons ou rendrons anonymes les documents ou autres dossiers contenant des renseignements personnels dès qu'il est raisonnable de supposer que : (a) l'objectif initial n'est plus satisfait par la conservation des renseignements, et (b) la conservation n'est plus nécessaire à des fins juridiques ou commerciales.

Lors de la destruction des renseignements personnels, nous prendrons toutes les précautions nécessaires pour empêcher tout accès non autorisé à ces renseignements.

## **Exactitude des renseignements personnels**

Le Régime fera un effort raisonnable pour s'assurer que les renseignements personnels qu'il utilise ou communique sont exacts et complets. Dans la plupart des cas, nous vous demanderons de veiller à ce que certains renseignements, tels que votre adresse ou votre numéro de téléphone, soient à jour, complets et exacts.

Si vous démontrez que des renseignements personnels sont inexacts ou incomplets, le Régime modifiera lesdits renseignements comme il se doit. Le cas échéant, nous enverrons les renseignements modifiés aux tiers auxquels les renseignements ont été communiqués.

Lorsqu'une contestation concernant l'exactitude des renseignements personnels n'est pas résolue à votre satisfaction, le Régime indiquera sur les renseignements personnels sous son contrôle qu'une correction a été demandée, mais qu'elle n'a pas été effectuée.

## **Protection des renseignements personnels**

Le Régime protège les renseignements personnels dont il a la garde ou le contrôle en prenant des mesures de sécurité raisonnables pour empêcher l'accès, la collecte, l'utilisation, la communication, la copie, la modification, l'élimination ou d'autres risques similaires non autorisés.

Le Régime prendra des mesures raisonnables, par voie contractuelle ou autre, pour s'assurer qu'un niveau comparable de protection des renseignements personnels est mis en œuvre par ses fournisseurs et agents qui participent à la fourniture des prestations.

Voici quelques mesures de protection spécifiques :

- des mesures physiques telles que le verrouillage de certains classeurs
- des mesures organisationnelles telles que la restriction de l'accès aux fichiers et aux bases de données, le cas échéant

Lorsqu'une décision vous concernant est prise, nous prenons des mesures raisonnables, par voie contractuelle ou par d'autres moyens raisonnables, pour nous assurer de conserver les renseignements ayant servi à la prise de ladite décision pendant au moins sept ans.

Remarque : La confidentialité et la sécurité ne sont pas garanties lorsque les données sont transmises par courrier électronique ou par communication sans fil.

### **Accès aux renseignements**

Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels que nous détenons à votre sujet.

Sur demande écrite et après vérification de votre identité, nous vous communiquerons les renseignements personnels dont nous disposons, des informations sur la manière dont ces renseignements sont utilisés et une liste des personnes et des organisations auxquelles ces renseignements ont été communiqués.

Nous mettrons les renseignements personnels à disposition dans un délai de 30 jours ou fournirons un avis écrit si un délai supplémentaire est nécessaire pour répondre à la demande.

Dans certaines situations, il se peut que nous ne soyons pas en mesure de donner accès à certains renseignements personnels. C'est le cas, par exemple, lorsque la communication desdits renseignements révélerait des données personnelles concernant une autre personne, lorsque les renseignements personnels sont protégés par le secret professionnel, ou lorsque les renseignements ont été recueillis dans le cadre d'une enquête. La loi peut également nous empêcher de donner accès à certains renseignements personnels.

Lorsqu'une demande d'accès est refusée en tout ou en partie, le Régime vous en informera par écrit, en vous donnant les raisons du refus et en vous indiquant les autres possibilités qui s'offrent à vous.

### **Plaintes**

Toute demande, plainte ou question concernant la présente politique ou notre respect de la législation en matière de protection de la vie privée doit être adressée par écrit à notre gestionnaire de comptes, Laura Barlett, par courriel à [lbarlett@canben.com](mailto:lbarlett@canben.com) ou :

**Laura Barlett**

**Gestionnaire de comptes**

**Canadian Benefits Consulting Group**

☐ 2300, rue Yonge, bureau 3000, Toronto (ON) M4P 1E4

☐ 416-488-7755, poste 245 | 1-800-268-0285 (sans frais)

☐ [lbarlett@canben.com](mailto:lbarlett@canben.com)

☐ [www.canben.com](http://www.canben.com)